

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 FEVRIER 2024
PROCES VERBAL / COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Dominique VIETTI (pouvoir donné à Pascal PONCET)
Nathalie OSSEDAT (pouvoir donné à Colette MELON)
Urielle GONARD (pouvoir donné à Clément MOISSONNIER)
Cyril EPINAT

ABSENT : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Avant que débute la séance, Céline VALLAS accompagnée de Gérard SAVATIER Président de MUSICADANSE et de Pascal COURTOIS membre du bureau a présenté le bilan financier de l'association, les actions menées et celles envisagées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal/compte rendu de la séance du 26 janvier 2024.

1. REPARATIONS LOURDES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné le dossier de diagnostic technique chiffré que l'assistant à maîtrise d'ouvrage « MISSION H2o » a réalisé.

Il traite de trois grands axes : le bassin et son étanchéité, les liaisons entre le local technique et le bassin et les équipements techniques (pompes, filtration...).

Ce dossier servira de support, pour le maire, à la réunion prévue désormais le 25 mars en Sous-Préfecture avec les potentiels partenaires dont l'Etat représenté par M le Sous- Préfet.

Pascal PONCET rappelle que le nouveau projet consisterait à opérer de lourdes réparations sur l'équipement existant (installations techniques, réseaux et bassin) pour un montant approximatif de 650 000.00 € Toutes Dépenses Confondues (études, travaux, TVA).

Un plan de financement prévisionnel a déjà été transmis à la Région suite la demande de l'institution déjà mobilisée.

A ce stade et sans attendre, il convient de commander rapidement à « MISSION H2o » l'élaboration d'un nouveau dossier de consultation des maîtres d'œuvre avant de retenir au plus vite un maître d'œuvre pour ne pas stopper l'avancée et la dynamique du projet.

Le conseil valide à l'unanimité la formule.

2. URBANISME : VISITE DE MONSIEUR L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE France (ABF)

Monsieur le maire indique avoir reçu Monsieur RUSSIAS, Architecte des Bâtiments de France (ABF), le 07 février dernier en présence de Jean-Paul ROYER et de Michel COMPAGNAT pour discuter de plusieurs dossiers problématiques relatifs aux groupes extérieurs des pompes à chaleur dans le périmètre protégé du château. M. Le Sous-Préfet s'est tenu informé de cette visite et le maire lui a rendu compte.

Il a été rappelé lors de cette réunion :

- Que chaque installation en façade doit faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme adaptée (déclaration préalable) déposée en mairie qui, après une pré instruction, sera adressée à la DDT et à L'Architecte des bâtiments de France.
- Que dès lors que le (ou les) groupe(s) de la pompe surplombe(nt) le domaine public, celles-ci doivent être préalablement autorisées par le détenteur du dit domaine. En cas d'autorisation, la hauteur de la sous face du groupe est fixée en fonction de l'usage public par arrêté.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a indiqué que, d'une manière générale, il ne s'opposerait pas à ce type d'installation dès lors qu'une demande est faite conformément au code de l'urbanisme. Il précise toutefois qu'il **imposera un habillage / « caissonage » bois adapté** bien évidemment aux caractéristiques techniques de ce type d'équipement.

Un échange sur site et sur des situations particulières s'est également déroulé de manière constructive précise le maire.

3. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PHARMACIE SUR LE TENEMENT MUNICIPAL BD DE L'ASTREE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une réunion est prévue très prochainement en mairie avec l'architecte Estelle DELORME pour la présentation du projet de construction de la pharmacie avant le dépôt prochain du permis de construire. Le maire précise qu'Estelle DELORME a au préalable rencontré Monsieur RUSSIAS, Architecte des Bâtiments de France, pour discuter du projet afin de pouvoir l'intégrer au mieux dans son environnement.

4. VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale du voyage organisé par l'école publique dans le cadre du projet de classe « les Jeux Olympiques », du label de l'école « E3D » et de la création d'une ATE (Aire Terrestre Educative), les classes de cycle 3 travaillent notamment sur les êtres vivants dans leur environnement, la classification du vivant, la biodiversité, le développement durable et pratiquent différentes activités sportives.

Les deux enseignantes de CM1/CM2 souhaitent prolonger et approfondir cette démarche en organisant une classe découverte sur le thème « Sport et nature » du 17 au 19 juin 2024. Ce projet concernera deux classes (CM1-CM2) soit un effectif de 33 élèves.

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe en sciences, EPS, et en plus de travailler leur citoyenneté en découvrant la vie collective et en gagnant en autonomie.

Le coût total du voyage s'élève aujourd'hui à 6550 €, ce coût représente une charge importante, c'est pourquoi l'école sollicite la commune en demandant une subvention afin que chaque élève puisse profiter de cette sortie scolaire.

Emmanuelle BARLERIN explique que la directrice l'a informée qu'une douzaine d'enfants des classes de CM1/CM2 sont domiciliés à Saint-Just-en-Chevalet et qu'une subvention de 25€ par élève semble correcte.

Le coût pour la commune serait d'environ 300€.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **DECIDE de verser une aide de 25.00 € (vingt-cinq euros) par élève domicilié à Saint-Just-en-Chevalet et fréquentant le cours de CM1-CM2 soit 300€ (trois cents euros) à ce stade.**

5. VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un des véhicules de la commune doit être remplacé, en effet celui-ci ne satisfait plus aux exigences du contrôle technique. Il convient donc de prévoir rapidement l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire d'occasion.

Clément MOISSONNIER demande si les garages automobiles présents sur la commune ont été consultés avant de commencer les recherches sur internet (le bon coin etc.). Jean Paul ROYER répond qu'en effet la démarche a été faite.

6. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire indique à l'assemblée municipale que suite du départ en retraite d'un agent il convient de modifier la quotité horaire du poste d'adjoint technique territorial occupé actuellement par David SCIANDRONE.

En raison de son intervention à mairie pour y effectuer l'entretien de 8 heures par semaine, et de son intervention à l'école publique pour la mise en place, l'organisation et la surveillance des enfants pendant les repas servis à la cantine scolaire à raison de 23 heures par semaine et du ménage de l'école hors des temps scolaires, le poste passe de 20 heures semaine à 27,21 heures semaine à compter du 1er mars 2024, conformément à l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial le 14 décembre 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **APPROUVE la modification de la quotité horaire du poste d'adjoint technique territorial occupé à ce jour par David SCIANDRONE passant de 20h heures par semaine à 27,21 heures par semaine à compter du 1er mars 2024.**

Commentaires

Clément MOISSONNIER intervient en indiquant qu'on lui a rapporté des dysfonctionnements au niveau du personnel concernant le temps périscolaire et plus particulièrement à la cantine lors du transfert des repas du collège vers l'école (agents seuls pour effectuer le chargement de la nourriture contraint d'être aidé par le personnel du collège, etc.).

Emmanuelle BARLERIN indique avoir dû faire face à une situation exceptionnelle sur 2 jours seulement puisque 3 agents étaient absents, qu'elle a averti le collège de cette situation et que face à cette situation très exceptionnelle elle a dû prendre des mesures exceptionnelles qui, in fine, ont été satisfaisantes.

Elle indique par ailleurs avoir traité les situations à la cantines liées au comportement de certains élèves en faisant intervenir un intervenant extérieur et en ayant engagé un dialogue avec les agents municipaux, les élèves concernés et leurs parents.

7. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du courrier reçu de l'Association pour la Renaissance d'Urfé sollicitant une aide financière de la commune.

Cette association organise principalement les chantiers de restauration du Château d'Urfé.

Le maire propose de reconduire la même subvention que l'année 2023, soit 200€.

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **DECIDE D'OCTROYER une subvention de 200€ (deux cents euros) à « Association pour la Renaissance d'Urfé »**

➤ **Acquisition foncière**

Monsieur le maire explique avoir été contacté par Mme Claudy CARTON, agent immobilier, pour proposer à la commune un bien en vente situé 88 Rue d'Urfé avec une façade sur la rue de Vichy et une autre rue d'Urfé. (Il s'agit de l'immeuble qu'occupe l'artisanat côté rue d'Urfé)

Le maire invite les conseillers qui le souhaitent à se joindre à lui lors de la visite du bien prévue le lundi 26 février.

Clément MOISSONNIER demande si le local de l'ancienne fleuriste va être transformé en logement ou rester un local commercial. Il précise qu'il serait regrettable, pour la commune de perdre des vitrines commerciales en centre bourg. Le maire répond qu'il va rester local commercial. Emmanuelle BARLERIN complète la réponse en précisant qu'il devrait s'agir d'une boutique de lithothérapie, magnétisme, massage et peinture.

➤ **Centre technique départemental**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dossier de permis de construire a été déposé en mairie. Il précise qu'il s'agit d'un projet plutôt ambitieux qu'il présente d'ailleurs à l'assemblée au travers d'un plan masse significatif.

On peut y voir que les hangars existants seront démolis et que 3 nouveaux bâtiments industriels verront le jour équipés de panneaux photovoltaïques. Le bâtiment ex-gare sera totalement réhabilité avec son parti architectural conservé. Il ajoute que les bâtiments seront équipés de panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation.

Les travaux devraient commencer en fin 2024 et se poursuivre en 2025.

➤ **Démolition bâtiment du Conseil Départemental route de l'Allier**

Monsieur le maire explique que le département a déposé un permis de démolir pour leur bâtiment en briques situé en bordure de la route de l'Allier (sur la gauche après la fromagerie en circulant en direction de la Tuilière). Il informe que Jean-Paul ROYER a pris contact avec une personne qui s'était, par le passé, montrée potentiellement intéressée par l'acquisition de ce bâtiment. Elle a été orientée vers les services du département compétents pour se manifester avant que la démolition ne commence.

➤ **Maison des services CCPU**

Le maire rappelle le chantier en cours de la CCPU mitoyen à la maison de santé. Il indique que les travaux devraient s'achever d'ici la fin du mois de mai 2024. Les administrés pourront retrouver dans ce bâtiment : les services de la CCPU notamment ceux de la petite enfance et les services sociaux du département.

Le maire explique que lors de la dernière réunion de bureau de la CCPU l'implantation d'une clôture en périphérie du parc communal attenant a été évoquée. En effet l'utilisation du parc public par les services de la petite-enfance nécessite (pour la sécurité des enfants) qu'il soit clôturé.

Le maire indique qu'il faut le plus possible laisser le parc ouvert et accessible à tout public et indique que la solution pourrait être d'installer une petite clôture légère en périphérie de cet espace et un grand portail côté boulevard de l'Astrée, permettant notamment aux véhicules d'entretien de passer.

Un portillon côté rue René Cassin serait également à installer.

Ces accès resteraient la plupart du temps ouverts pour permettre à tous de profiter de cet espace public, sauf lorsque le parc recevrait les enfants.

➤ **Borne de recharge électrique / éclairage public**

Monsieur le maire évoque le projet de borne de recharge électrique en bordure du parc précité. Il rappelle que le projet est porté par la CCPU, le SIEL et la commune. Il indique qu'un raccordement électrique a été nécessaire. Il explique que des fourreaux supplémentaires ont été installés lors de ce raccordement et qu'il semble pertinent d'en profiter pour enfouir les lignes aériennes comme cela se fait actuellement dans le quartier du Monteillard.

Dominique SCIANDRONE pose la question de l'organisation du stationnement avec l'arrivée des nouveaux services. Le maire répond que le sujet a été évoqué en bureau de la CCPU et que le parking existant affecté à la patientèle et aux professionnels de la maison de santé restera consacré à cet usage. Une réglementation du stationnement à cet endroit pourrait être mise en place par le biais d'un arrêté municipal si cela devenait nécessaire.

Le maire évoque une autre possibilité : celle que la CCPU utilise la parcelle (dont elle est déjà propriétaire) située derrière la maison de santé pour créer, dans l'avenir, un parking permettant de réduire les éventuels soucis de stationnement.

➤ **Stage de foot ROANNAIS FOOT / FC BOIS NOIRS**

Le maire informe avoir reçu des dirigeants de « Roannais Foot » et du « FC Bois Noirs » pour l'organisation à Saint-Just-en-Chevalet d'un stage de foot similaire à ceux déjà organisés par le passé par la commune (stages Hervé Revelli).

Ce stage se tiendrait début juillet 2024 et durerait 5 jours (5 matinées). Il explique avoir indiqué aux associations que les équipements publics (vestiaires, buvette, piste athlétisme, terrains de foot, terrain multisports, voire gymnase) seraient mis à disposition contre une participation financière, puisque recette il y aura. Un montant de 300 € leur a été proposé. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

➤ **Passage du « Dauphiné libéré »**

Le maire évoque le passage du « Dauphiné libéré » à Saint-Just-en-chevalet le 03 juin prochain.

➤ **Panneau Pocket**

Clément MOISSONNIER intervient pour s'étonner que, sur cet outil de communication, passaient seulement de très rares manifestations et trouve qu'il y a une différence de traitement entre les associations lorsque ce peu de manifestations apparaissent sur internet.

Pascal PONCET rappelle la règle adoptée qui veut que seules les informations municipales soient traitées via « panneau Pocket » ou des manifestations en lien très étroit avec la municipalité ou encore des manifestations portées par la municipalité dans le cadre de « Village Sport Nature ».

Clément MOISSONNIER s'étonne de voir apparaître la fête organisée par l'association « Notre Dame du Château » pour le 15 Août et la Brocante / RDV numismatique portés par l'association « les Trésors d'Urfé ».

Pascal PONCET indique que, dans les 2 cas, la chose publique municipale était impactée puisque les bénéfices de la fête du 15 Août ont pour objectif d'alimenter les caisses de l'association dont le rôle premier est d'aider à l'entretien de l'édifice municipal et de son contenu puisque la Chapelle est propriété de la commune. Concernant « les trésors d'Urfé » la maire indique que, là encore, les bénéfices ont été pour partie affectés à l'EHPAD pour la motorisation de fauteuils roulants au service des résidents et des familles (L'EHPAD est un établissement public dont la présidence du CA est assurée par le maire de la commune conformément aux statuts) et pour partie aux écoles.

Le Maire indique rester très attaché à ce « mode de faire » car l'outil panneau Pocket serait alors encombré de manifestations dont la communication doit être portée par les associations elles-mêmes. Il rajoute que le site internet de la commune, géré par Antoine CHAMOURET, passe les informations relatives aux manifestations associatives. Antoine CHAMOURET confirme tout en précisant que celles-ci doivent le contacter car il ne peut être au courant de tout.

Clément MOISSONNIER indique également qu'on lui a remonté que le dernier message concernant le recensement a été mal perçu par certains administrés mais aussi par lui-même. Il y était indiqué notamment que les administrés qui refusaient le recensement n'auraient pas à venir réclamer des choses en mairie.

Le Maire indique totalement assumer ce passage au sein de son message publié en toute fin du recensement en rappelant l'investissement, cette année particulièrement fort, du secrétariat et des élus pour opérer de très très nombreuses relances et d'un phénomène de « ras le bol » au regard de certaines réactions. Il se félicite au passage du mérite des 3 agents recenseurs.

Il rappelle que, dans le même temps, il écrivait au Directeur d'Académie pour défendre le maintien de la 5^{ème} classe de l'école publique évoquant, entre autres éléments, le recensement. Il souligne son rôle de protection des deniers publics qui sont rares aujourd'hui. Il souligne l'aspect très pénalisant, s'il est communiqué à l'INSEE, des chiffres tronqués à la baisse puisque les dotations de l'Etat perçues par les communes de France se font en fonction de la population.

Il souligne que les administrés qui le souhaitaient pouvaient même se faire aider par la commune et qu'il est rare, de nos jours, que les administrés voient arriver des agents pour leur demander un court moment au bénéfice total de leur commune et donc, in fine d'eux même, et ce sans qu'ils aient à donner le moindre centime mais plutôt dans la perspective d'en recevoir.

Mickaël DAUSSY précise que pour ceux qui pensaient que le recensement était intrusif, ne pas donner suite était au contraire une façon d'avoir une situation plus « pointée du doigt » et potentiellement analysée alors que le recensement n'a pas du tout cet objectif et existe depuis très très longtemps rajoute le maire.

N'acceptant absolument pas cette situation pénalisant les 6 années à venir, alors que les élus et le secrétariat font leur maximum pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune, Pascal PONCET indique que si cela était à refaire il le referait dans les mêmes termes d'autant que le message a porté ses fruits puisqu'après sa parution une très nette amélioration de la situation s'est constatée au profit, in fine, de tous les St Jurauds qui profitent, « au bout du bout », de ces recettes et de l'école. Il précise que, bien évidemment, aucun nom n'était cité sur le message.

Ce court passage aura porté ses fruits au bénéfice de la chose publique communale conclue le maire.

➤ **Déforestation**

Dominique SCIANDRONE indique son inquiétude quant à la déforestation observée sur le territoire et le changement de nos paysages souvent au détriment, en plus, du biotope faune et flore.

Il évoque les plantations de douglas modifiant les caractéristiques des sols et rendant le sol exempt de toute vie végétale voire animale.

➤ **Loire Propre**

Antoine CHAMOURET rappelle l'opération Loire Propre le samedi 16 mars 2024.

Séance levée à 22h00